

Département du JURA
Arrondissement de LONS LE SAUNIER
Canton de SAINT-LAURENT EN GRANDVAUX
COMMUNE de NOZEROY

République Française

Arrêté portant réglementation du stationnement et de la circulation
Assaut des Remparts du 23 juillet 2023

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,

Considérant qu'il y a lieu, pour la bonne organisation de la fête médiévale « Assaut des Remparts » organisée par le Comité d'Animation de NOZEROY du Dimanche 23 juillet 2022 à 10H00 au Lundi 24 juillet à 00H30, de réglementer le stationnement et la circulation dans un but de sécurité publique.

VU l'intérêt général,

ARRÊTE

Article 1 : La circulation de tous les véhicules sera interdite :

- **Du 5 Grande rue au 33 Grande rue et Place des Annonciades** : du samedi 22 juillet 18H00 au lundi 24 juillet à 00H30.
- **Rue du Parc, Rue du Collège, Rue de la Maréchaussée, Rue Basse, Rue de l'Agriculture, Rue du 19 mars**, le dimanche 23 juillet de 8H00 au Lundi 24 Juillet à 00H30
- **Depuis la Tour de l'horloge direction Place de la Mairie (comprise), Rue Saint Antoine, Place de l'Eglise et Fossés de Trébief** le dimanche 23 juillet de 8H00 à 19H00.
- **Chemin reliant la D17 à la place de l'Eglise en passant par le camping** le dimanche 23 juillet de 8H00 à 18H00.
- **Chemin reliant la RD 119 à la RD 116 par le cimetière** le dimanche 23 juillet de 8H00 à 18H00
- **Sur la portion RD119 de la pancarte « NOZEROY » Rue des Fossés de Mièges au carrefour « MIGNOVILLARD-MIEGES » Rue du Faubourg** le dimanche 23 juillet de 9H30 à 18H00, sauf pour la navette, les véhicules de logistiques et d'organisation.

Article 2 : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit :

- **Du 5 Grande rue au 33 Grande rue**, du samedi 22 juillet 18H00 au lundi 24 juillet à 00H30.
- **Place des Annonciades**, du samedi 22 juillet 18H00 au lundi 24 juillet midi.
- **Rue du Parc, Rue du Collège, Rue de la Maréchaussée, Rue Basse, Rue de l'Agriculture, Rue du 19 mars**, du dimanche 23 juillet à 8H00 au lundi 24 juillet à 00H30.
- **Depuis la Tour de l'horloge direction Place de la Mairie (comprise), Rue Saint Antoine et Place de l'Eglise** le dimanche 23 juillet de 8H00 à 19H00.
- **Fossés de Trébief** le dimanche 23 juillet de 8H00 à 19H00 (à l'exception des artisans exposants).
- **Devant la Porte de Nods et devant la Tour de l'Horloge** (Hormis véhicule de barriérage si nécessaire).
- **Chemin reliant la D17 à la place de l'Eglise en passant par le camping** le dimanche 23 juillet de 8H00 à 18H00 (sauf aire de Camping-Cars).
- **Chemin reliant la RD 119 à la RD 116 par le cimetière** le dimanche 23 juillet de 8H00 à 18H00
- **Sur la chaussée portion RD119 de la pancarte « NOZEROY » Rue des Fossés de Mièges au carrefour « MIGNOVILLARD-MIEGES » Rue du Faubourg** le dimanche 23 juillet de 8H00 à 18H00

Article 3 : Un poste de secours sera installé Rue du Parc du dimanche 23 juin à 00H30

Article 4 : Une signalisation sera mise en place par les organisateurs.

Article 5 : Les véhicules en infraction aux présentes dispositions pourront être mis en fourrière, aux frais de leur propriétaire.

Article 6 : Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie, M. le Responsable du service d'exploitation des routes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

NOZEROY, le 16 juin 2023

Le Maire,

Dominique CHAUVIN

